

MASTER I SCIENCES DE L'EDUCATION

FORMATION PRESENTIEL
(Formation Initiale)

➤ Insertion Formation

Responsable Pédagogique : Philippe SEMENOWICZ
Responsable d'année : Laurence COSTES
Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

Année universitaire 2025/2026

SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	9
INTERVENANTS SPECIFIQUE DU MASTER 1 IF	13
DEBOUCHES PROFESSIONNELS	14
CALENDRIER	15
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	16
UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales	17
UE 2 - Méthodologie de la recherche	28
UE 3 - Langages et outils professionnels	30
UE 4 - Contextes et environnements professionnels	34
UE 5 - Séminaire de pré-spécialisation	37
UE 6 -Pratiques de la recherche	44

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SCOLARITE

Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité

Pour toute demande administrative, les étudiants peuvent s'adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 614** auprès de :

Carole PRIGENT : carole.prigent@u-pec.fr
ou en appelant le 01.45.17.44.66

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h - 12h45	Fermé
MARDI	Fermé	14h- 16h30
MERCREDI	9h - 12h45	Fermé
JEUDI	9h - 12h45	14h- 16h30
VENDREDI	Travail à distance	

En période de rentrée

le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 614

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

Coordonnées du responsable pédagogique du Master 1 Insertion Formation

Philippe SEMENOWICZ : philippe.semenowicz@u-pec.fr

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité en ligne réservée au Master 1 pour des informations : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :

Site de l'université : ([Université Paris-Est Créteil \(UPEC\)](#)).

Cliquez ensuite sur **Composantes** et choisissez

Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Master SESS** et enfin sur **M1 SESS**.

[Master 1 Sciences de l'Éducation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

[Consulter son emploi du temps en ligne](#)

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Master 1 et parcours

Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants sur le site pyramide

La salle de documentation :

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

[Service de documentation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

La restauration :

Le restaurant universitaire de l'UFR de Droit situé 83-85 avenue du Général de Gaulle ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide.

Sur le site pyramide, les **salles 103 et 104** situées au RDC seront ouvertes entre 12h30 et 13h30, afin que vous puissiez vous y installer le temps du déjeuner, en complément du Foyer/Cafétéria du CROUS situé au même étage.

L'agencement de ces salles devra cependant être respecté, les tables non déplacées et vos déchets déposés dans les poubelles disposées à cet effet. Ces salles devront être libérées avant la reprise des cours. Une prestation de ménage sera assurée également avant 13h30.

La salle informatique en libre-service :

Salle 215 bis au 2^{ème} étage. L'accès à cette salle est strictement réservé aux étudiants de l'UPEC sur présentation de la carte d'étudiant valide pour l'année universitaire en cours.

Salles accessibles pour l'étude :

Les salles de cours du 3^e étage seront ouvertes de 8h à 18h30 tous les jours sauf le samedi. Vous trouverez chaque matin à l'entrée du hall de la Pyramide la programmation des enseignements de la journée. Ces salles vous seront donc accessibles en dehors des créneaux réservés pour le cours aux fins exclusives d'étude individuelle et de travail de groupe. La restauration n'y sera pas autorisée.

Inscription des stagiaires relevant de la Formation Continue :

Les personnes concernées doivent dans un premier temps prendre contact avec :

Carole CHARPENTIER
Gestionnaire de la Formation Continue
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 92
carole.charpentier@u-pec.fr

Les étudiants salariés ou relevant de la formation continue peuvent bénéficier d'un suivi individualisé.

Ce dispositif mis en place à l'UFR a pour objectif de faciliter l'intégration des publics spécifiques dans l'enseignement supérieur en favorisant l'égalité des chances.

Vous pouvez ainsi être accompagné individuellement pour la réussite de votre cursus par un enseignant.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le service de Formation continue de l'UFR, bureau 603

STAGES

Alisée BAUDRY, la gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiants les modalités administratives et institutionnelles des stages en même temps que Laureline DUPUY, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Alisée BAUDRY
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38
soip.sess-staps@u-pec.fr

Étapes pour établir sa convention de stage

Quand chercher votre stage ?

- Attention ! Il est fortement conseillé de rechercher très tôt un organisme d'accueil pour la réalisation du stage.
- N'attendez pas le dernier moment pour compléter et faire signer vos conventions de stage. En effet des délais de traitement sont nécessaires (vous êtes très nombreux !)
- Un stage ne peut pas commencer sans convention de stage signée de toutes les parties.
- Un délai moyen de deux semaines est nécessaire pour le traitement de votre convention, son contrôle réglementaire et sa validation sur eStage.

Comment trouver votre stage ?

- Annonces : les applications spécialisées (Indeed, LinkedIn...), les réseaux sociaux (Facebook emploi...), les anciens étudiants, les associations des étudiants, les affichages dans les UFR etc.
- Bureau de l'insertion professionnelle et des stages de l'UFR SESS-STAPS.
- Votre réseau personnel, vos connaissances...
- Les enseignants référents...

Comment établir votre convention de stage ?

Avant de saisir votre convention, réunissez les documents suivants :

- Fiche de liaison : faites remplir [la fiche de liaison](#) par la structure d'accueil et votre enseignant référent.
- Informations CPAM : vous les trouverez sur votre attestation de droits à l'assurance maladie, ou de celle de vos parents si vous y êtes toujours affilié.

Ensuite vous saisissez votre convention de stage en ligne sur le lien eStage : <https://stage.u-pec.fr>

- Une fois votre convention contrôlée par le bureau des stages, vous recevrez un courriel vous demandant de vous présenter pour récupérer votre convention en trois exemplaires originaux auprès de votre gestionnaire de scolarité.
- Les trois exemplaires originaux de votre convention devront être signés par : vous, votre enseignant référent, votre structure d'accueil et votre tuteur professionnel.
- Vous rapportez les trois exemplaires originaux signés, à votre gestionnaire de scolarité, qui se chargera de les faire signer par la direction de l'UFR.
- Une fois les trois exemplaires originaux signés, votre gestionnaire de scolarité vous adressera un courriel pour venir récupérer deux exemplaires originaux. Vous gardez un exemplaire et vous donnez l'autre à votre structure d'accueil.

Vous n'êtes autorisé à commencer votre stage qu'une fois votre convention signée par l'ensemble des parties.

Bureau des stages

UFR SESS-STAPS

MOBILITE INTERNATIONALE : ERASMUS + / MICEFA

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Laureline DUPUY.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Laureline DUPUY.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable .

Laureline DUPUY
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
laureline.dupuy@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Education » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- Animation et Education Populaire
- Insertion Formation
- Intervention Sociale
- Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Education » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et les environnements territoriaux
- les méthodologies de recherche, d'enquêtes, de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou lui être remis directement.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant obtient l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

Consulter le texte réglementaire :

[Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière](#)

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiants salariés (qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne), aux étudiants chargés de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes...).

Ces derniers pourront s'inscrire au régime dérogatoire, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent pas assister.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, la demande devra être effectuée **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur**. Le formulaire de régime dérogatoire est à télécharger sur la page de la scolarité et à rendre complété à la scolarité, bureau 614 : [FORMULAIRE REGIME DEROGATOIRE M1 IF - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des enseignements validés antérieurement dans une autre formation. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements**.

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Assiduité au CM et TD

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux ; cependant, Il est vivement recommandé à tous les étudiant.e.s de suivre les CM.

Absences et retards :

Absences injustifiées :

Toute absence injustifiée (ABI) entraîne la défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant.e. L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.

Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

Absences justifiées et retard :

Sont reconnues comme des absences justifiées :

- Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen, etc),

- toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congés liés à la naissance, au décès, etc),
- les arrêts maladie avec certificats,
- les rendez-vous médicaux et paramédicaux
- les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...).

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement.

La mention ABJ sera saisie au niveau de l'épreuve à la place d'une note dans les cas suivant :

3 absences justifiées = ABJ = 0

- 2 absences justifiées + 1 retard = ABJ = 0
- 1 absence justifiée + 3 retards = ABJ = 0
- 4 retards = ABJ = 0

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « e-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la première année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant traduit devant la commission disciplinaire de l'université, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIPJ) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an en présence des enseignants responsables des parcours, de professionnels acteur socio-économique du territoire, mais aussi des délégué-e-s étudiants (le dernier conseil de l'année 2024/2025 s'est tenu le 16 décembre 2024). Un CR est rédigé à l'issue de chaque séance de ce conseil.

INTERVENANTS SPECIFIQUES DU M1 PARCOURS IF

Identité	Structure	Fonction
Philippe Semenowicz	UPEC	MCF
Nathalie Savard	UPEC	MCF
Danielle Laport	UPEC	MCF associée
Christophe Jaunet	UPEC	MCF associé
Laurence Costes	UPEC	Professeure des universités
Clarisse Madiot	UPEC	Enseignante
Michel Bigay	UPEC	Enseignant
Sébastien Lacroix	UPEC	Enseignant
Nadia Aouchiche	CAFOC 94	Directrice des études
Aude Seel	Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France	Chargée de mission
Rodolphe Cerceau	MEI-MVS	Directeur
Dominique Glaymann	Université d'Evry Val d'Essonne	Professeur émérite
François de Maillard	AGEFIPH	Chargé d'études et de développement
Karine Heudre	GEIQ IDF	Directrice

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les compétences dispensées par le parcours « insertion formation » sont de concevoir, conduire et évaluer des projets dans les secteurs de l'insertion et de la formation. Les débouchés professionnels se situent au sein d'organisations publiques, de structures de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises à but lucratif. Sont particulièrement concernés Pôle Emploi, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les Cap Emploi pour l'insertion des travailleurs handicapés, les structures d'insertion par l'activité économique... Au sein de ces structures, les diplômés pourront exercer les fonctions de chargé de projet, chargé de relations entreprises, gestionnaire de clause sociale dans les marchés publics, chargé d'accompagnement socioprofessionnel etc. Dans le domaine de la formation, les débouchés professionnels visés sont conseiller en formation professionnelle, coordinateur de formation ou responsable de formation.

CALENDRIER

Réunion d'accueil et d'information lundi 22 septembre 2025 à 9h30

Immeuble La Pyramide, salle 105

Les cours et les TD suivent le même calendrier :

1ère session :

Semestre 1

Début de la formation
Vacances de Noël

Semaine 39 - Lundi 22/09/2025
Du 19/12/2025 après les cours
Reprise des cours le 05/01/2026

Table ronde
Bilan M1 premier semestre

Semaine 06 le 05/02/2026 le matin
Semaine 06 le 05/02/2026 l'après-midi

Jury

Semaine 11 du 9 au 13 mars 2026

Semestre 2

8 semaines de stage

A partir du mois de mars 2026

Jury

Semaine 25 du 15 au 19 juin 2026

2ème session :

Semestre 1 et 2

Jury

Semaine 28 du 6 au 10 juillet 2026

La présence aux cours (TD et CM) est obligatoire.

Les cours sont donnés par demi-journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas exceptionnel ou pour les conférences et les journées d'étude pour lesquelles les horaires sont indiqués sur le planning.

La plupart des cours ont lieu sur le site de La Pyramide.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 1 :

UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EPI »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation	18h CM	4 ECTS
ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles	24h CM	4 ECTS
ECUE 1.3 Analyse des politiques publiques	45h CM	4 ECTS
ECUE 1.4 Politiques publiques européennes	18h CM	3 ECTS

UE 2 - Méthodologie de la recherche

ECUE 2.1 Méthodologie	12h TD	3 ECTS
ECUE 2.2 Techniques d'enquête	18h TD	3 ECTS

UE 3 - Langages et outils professionnels

ECUE 3.1 Langages et outils professionnels	24h TD	3 ECTS
ECUE 3.2 TICE	24h TD	3 ECTS
ECUE 3.3 Outils de professionnalisation	24h TD	3 ECTS

SEMESTRE 2 :

UE 4 - Contextes et environnements professionnels

ECUE 4.1 Analyse du travail et des organisations	24h TD	3 ECTS
ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels	24h TD	3 ECTS

UE 5 - Séminaire de pré-spécialisation

ECUE 5.1 Séminaire spécialisé	60h TD	3 ECTS
ECUE 5.2 Séminaire professionnel	24h TD	3 ECTS
ECUE 5.3 Contextes institutionnels	18h TD	3 ECTS

UE 6 - Pratiques de la recherche

ECUE 6.1 Etude de terrain	54h TD	8 ECTS
ECUE 6.2 Note de problématique	54h TD	7 ECTS

UE 1 - TRANSFORMATIONS ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES I

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation

4 ECTS

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Il s'agit d'un cours visant à décrypter les mutations qui affectent le rapport des individus à la société. Pour cela, il sera fait référence aux analyses produites par la sociologie contemporaine sur le sujet.

Concrètement, il sera mis en avant le processus d'individuation en cours qui permet aux individus de s'abstraire partiellement des normes sociales et de définir eux-mêmes leur propre cheminement. Le processus d'individuation sera étudié du point de vue de l'avancement dans le cycle de vie, de l'enfance à la vieillesse. Ainsi, il apparaîtra que les différents temps sociaux qui scandent le cycle de vie ne se suivent plus de manière linéaire et irréversible. Par ailleurs, l'individuation s'observe également dans l'injonction faite par la société d'être responsable de soi-même et de ses choix, les diverses formes de contrôle social étant amenées à se transformer.

Dans un second temps, le cours développera une approche des politiques publiques. Il s'agira d'analyser en quoi les politiques publiques s'emparent de ce processus d'individuation pour mettre en place des dispositifs d'un genre nouveau tels que, par exemple, les comptes personnels. Nous nous interrogerons en particulier sur les nouveaux contours de « l'ordre protectionnel » qui semble se dessiner.

BIBLIOGRAPHIE

Astier (I.), Duvoux (N.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2006.

Bauman (Z.), *La vie liquide*, Le Rouergue/Chambon, 2006.

Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.), dir., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris : la Découverte, 2010.

Chamahian (A.), Lefrançois (C.) (dir.), *Vivre les âges de la vie. De l'adolescence au grand âge*. Paris : l'Harmattan, 2012.

Denave (S.), *Reconstruire sa vie professionnelle. Sociologie des bifurcations biographiques*. Paris : PUF, 2015.

Ehrenberg (A.), *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris : O. Jacob, 1998.

Giddens (A.), *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan, 1994 (1^{ère} édition 1990).

Kaufmann (J.-C.), *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : A. Colin, 2004.

Rist (B.), Rouxel (S.), dir., *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*. Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2018

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.1

Régime général : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Régime dérogatoire : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles

4 ECTS

Enseignantes responsables : Hakima MOUNIR (amounir@u-pec.fr)

Frédérique MONTANDON (frederique.montandon@u-pec.fr)

24h CM

CONTENU

A la faveur de la mondialisation et de la libre circulation des personnes (mobilité croissante) qui crée une situation de pluralité culturelle, on note un regain d'intérêt pour la problématique du « vivre ensemble ».

La diversité et l'interculturalité sont devenues des enjeux majeurs pour la construction de l'Europe, continent situé au croisement d'une multitude de langues et de cultures. La prise en compte de cette diversité au sein de la Cité, de l'école et des organisations est devenue indispensable pour envisager l'avenir.

La démarche interculturelle est une invitation à réfléchir et à penser autrement le rapport à la diversité et à l'altérité. Elle prend en compte en permanence la dynamique et la complexité des situations interculturelles.

Ce cours permettra de faire un état de la recherche et des pratiques relatives aux contextes interculturels.

Ce sera l'occasion de sensibiliser les étudiant.e.s à la thématique de la diversité et de l'interculturel de les mettre en capacité de définir et caractériser les situations interculturelles et d'identifier les facteurs propices ou néfastes au développement des relations interculturelles.

Objectifs pédagogiques:

- Repérer et analyser ses propres représentations et celles des usagers.
- Sensibiliser aux principes de la pédagogie du théâtre de l'opprimé.
- Acquérir les compétences pour animer un théâtre- forum dans un contexte interculturel
- Acquérir des outils permettant une attitude réflexive para rapport à sa pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Guelamine F.(2000) . *Intervenir auprès des familles immigrées*. Paris: Dunod

Guelamine F.(2001). Les faces cachées de la « différence culturelle ». La construction d'une altérité ambiguë chez les travailleurs sociaux. *Cahiers du CERIEM*, 8, pp. 9-22.

Jovelin, E. (Dir) (2002). *Le travail social face à l'interculturalité*. Paris: L'Harmattan.

Lévi- Strauss, C. (1987). *Race et histoire*. Paris: Denoël .

Lipiansky, E.-M. (1999). Perception de l'autre et pédagogie des rencontres. In Demorgon, J. & Lipiansky, E.-M. (Dir.) *Guide de l'interculturel en formation*. Paris : Retz, pp. 149-157

Ogay, T. (2000). *De la compétence à la dynamique interculturelle*. Berne : Peter Lang

Pretceille, M. (1999). *L'éducation interculturelle*. Paris : PUF-Que sais-je ?.

Pretceille, M. (1986). *Vers une pédagogie interculturelle : approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique*. Paris : Inrp, Publications de la Sorbonne.

Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard

Verbunt, G. (1996). Les obstacles culturels aux interventions sociales. Paris : Centre national de documentation pédagogique

Verbunt, G. (2004). La question interculturelle dans le travail social. Repères et perspectives. Paris : La Découverte

Wieviorka, M. (Dir.) (1996). Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat. Paris : La Découverte, 1996

Wievorka, M. (2001). La Différence. Paris : Editions Balland

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.2

Régime général : 100 % écrit

Régime dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur une fiche de lecture et une étude de cas via Eprel).

Rattrapage régime général et dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur l'analyse d'une situation interculturelle (prendre contact avec l'enseignant pour la date de remise du dossier).

ECUE 1.3 Analyse des politiques publiques

4 ECTS

45h CM

1.3 - La formation

Enseignant responsable : Cédric FRETIGNE (cedric.fretigne@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Alors que la formation est socialement investie de finalités multiples, parmi lesquelles l'accroissement de la compétitivité des organisations productives, la « lutte contre le chômage » ou le développement de l'« employabilité » des salariés, l'objectif de cet enseignement est double :

1. Faire retour sur les enjeux sociopolitiques afférents à cette mobilisation tous azimuts de la formation.
2. Discuter des effets tangibles de cet investissement dans la formation (au niveau sociétal, des organisations productives et des individus).

BIBLIOGRAPHIE

Brucy G., Caillaud P., Quenson E., Tanguy L. (2007), Former pour réformer. Retour sur la formation permanente (1945-2004), Paris, La Découverte coll. « Recherches », 272 p.

Frétigné C. (2004), Une formation à l'emploi ?, Paris, L'Harmattan coll. « Savoir et formation », 388 p.

Frétigné C. (2007), L'appétence pour la formation. Une entreprise de rationalisation du flou, Paris, Michel HOUDIARD Éditeur coll. « Essais », 106 p.

Frétigné C. (2013), Ce que former des adultes veut dire, Paris, Publibook coll. « Sciences sociales », 94 p.

Ghaffari S. et Podevin G. éds (2008), Le Congé Individuel de Formation. Un droit national, des réalités territoriales, Préface de C. DUBAR, Rennes, PUR coll. « Des sociétés », 171 p.

Giret J.-F., Lopez A., Rose J. éds (2005), Des formations pour quels emplois ?, Paris, La Découverte coll. « Recherches », 389 p.

Laot F. F. et de Lescure E. éds (2008), Pour une histoire de la formation, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et mémoire de la formation », 137 p.

1.3 - L'insertion

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Nous commencerons par dresser un panorama des différentes structures intervenant dans le domaine de l'insertion, en analysant comment leur articulation et leur fonctionnement sont modifiés par la mise en place de France Travail. Puis nous apprécierons dans quelle mesure ces structures permettent de remédier aux situations de chômage. Nous nous centrerons sur les deux niveaux auxquels elles interviennent principalement : l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'intermédiation sur le marché du travail. A chacun de ces deux niveaux existent des débats concernant la consistance et l'impact de ces interventions.

BIBLIOGRAPHIE

BARON C., BUREAU M.C., LE DANTEC E., NIVOLLE P. (1994), « Les intermédiaires de l'insertion », CEE, Paris, Dossier n°1, Nouvelle Série, mai.

CASTRA D. (2003), *L'insertion professionnelle des publics précaires*, PUF, Paris.

DUVOUX N. (2009), *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, PUF, Paris.

EBERSOLD S. (2001), *La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

GUILLUY T. (2023), *France Travail, une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et à la dignité par le travail*, Mission de préfiguration France Travail – rapport de synthèse de la concertation.

MAUGER G. (2001), « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, pp. 5-14.

WUHL S. (1996), *Insertion : les politiques en crise*, PUF, Paris.

1.3 - Animation et éducation populaire

Enseignante responsable : Audrey BAUDEAU (audrey.baudeau@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Après un détour par l'histoire afin de mieux comprendre ce que sont l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle, d'hier à aujourd'hui, cet enseignement aura pour objectif d'analyser ensemble ce qui a constitué et constitue une politique pour l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle.

Formation et métiers de l'animation, soutien des associations de jeunesse et d'éducation populaire, périscolaire et extrascolaire, autant de sujets qui composent le secteur Jeunesse et Education populaire (JEP) et qui méritent de bien comprendre l'articulation entre le monde associatif et les pouvoirs publics.

Enfin, un regard sur l'actualité de ces politiques publiques en faveur de l'éducation populaire et de l'animation socio-culturelle permettra de comprendre les enjeux actuels mais aussi les difficultés rencontrées.

BIBLIOGRAPHIE

Education populaire et puissance d'agir, Christian Maurel, le Travail du social, Editions Harmattan, 2010.

Anthologie de l'éducation populaire, Jean-Michel Ducomte, Jean-Paul Martin, Joël Roman. Editions Privat Paru le : 26/06/2013

Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), L'éducation populaire au tournant du XXI^e siècle, Vulaines-sur Seine, Editions du Croquant, 2016.

Histoire de l'éducation populaire 1815-1945 Laurent BESSE, Carole CHRISTEN (dir), Presses universitaires du Septentrion, 2017.

Maurice HERZOG, un septennat pour une politique jeunesse et sports, 1958-1966 coordonné par Denis BARRIOLADE, Laurent BESSE, Arnaud LOUSTALOT, la documentation française.

Jeunesse et Sports. L'invention d'un ministère, 1928-1948. Marianne LASSUS. Editions INSEP ; 2017.

Jérôme Camus, Francis Lebon, Regards sociologiques sur l'animation, Paris, La Documentation française, 2015.

1.3 - Education

Enseignant responsable : Anne-Claudine OLLER (anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Qu'est-ce qu'une politique publique en matière d'éducation ? En quoi et comment transforme-t-elle le fonctionnement du système éducatif français qu'on a rapidement tendance à percevoir comme étant bloqué, impossible à réformer ? Quels sont les acteurs intervenant dans le processus de décision ? Quels sont leurs intérêts, leur logique d'action, leurs valeurs politiques ? Comment fonctionnent les institutions scolaires et en quoi prédisposent-elles les grands choix possibles ?

Pour comprendre les rouages de la réforme de l'école en France depuis les années 1980, ce cours propose d'étudier plusieurs exemples de politiques éducatives qui pourront être : la politique d'éducation prioritaire, la décentralisation, les réformes curriculaires et les savoirs scolaires et de compétences, l'école inclusive, les politiques d'évaluation et le développement de politiques éducatives européennes et internationales.

L'objectif du cours n'est pas de dire ce que devrait être une « véritable » politique éducative mais de partir d'exemples concrets pour comprendre les enjeux et les difficultés liés à toute volonté de réforme. Quand cela sera possible, nous envisagerons également les effets (directs ou indirects, souhaités ou pervers) de ces politiques en termes de lutte contre la ségrégation scolaire au sens large, ainsi que leurs spécificités au regard de celles déployées dans d'autres systèmes scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Arendt Hannah, La Crise l'éducation, extrait de la Crise de la culture, Editions Gallimard, 1972

Duru-Bellat Marie, Les inégalités sociales à l'école, Genèse et mythes, PUF, 2002

Duercq Yves, Politiques éducatives et évaluation, Querelles de territoires, PUF, 2000

Dutercq Yves & Van Zanten Agnès, L'évolution des modes de régulation de l'action publique en éducation, *Education et sociétés*, 2001

Grek Sotiria, Lawn Martin & Ozga Jenny, Qualité et pilotage de l'éducation, *Education et sociétés*, 2011

Isambert-Jamati, Viviane, Les savoirs scolaires, enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes, Editions Universitaires, 1990

Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.

Lelièvre Claude, Les politiques scolaires mises en examen, Paris, ESF, 2008.

Lessard Claude & Carpentier Anylène, *Politiques éducatives : la mise en œuvre*, Paris, PUF, 2015.

Mons Nathalie., Les nouvelles politiques éducatives, Paris, PUF, 2007

Pons Xavier, L'évaluation des politiques d'éducation, Paris, PUF, 2011.

Pons Xavier, Les trois âges des politiques d'éducation. Contexte, fabrique et mise en œuvre des réformes, Rapport du CNESECO, Paris, Le CNAM, 2022.

Pons Xavier, La fabrique des politiques d'éducation. La rapidité sans la qualité ?, Paris, PUF, coll. « Education et société », 2024.

Van Zanten Agnès, L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue, PUF, 2001

Van Zanten Agnès, *Les politiques d'éducation*, PUF, « Que sais-je ? », 2021

1.3 - Social

Enseignante responsable : Isabelle CARIAT (isabellecariat@hotmail.com)

9h CM

CONTENU

Ce cours est une introduction aux questions sociales contemporaines en France et aux politiques sociales qui tentent d'y répondre. À partir d'exemples concrets, le cours tentera de saisir l'évolution de « la question sociale » (R.Castel) à travers le processus de construction des problèmes sociaux et de leur mise à l'agenda politique. Ce cours s'appuiera sur des travaux de sociologie et de science politique qui interrogent les liens entre des problématiques sociales, comme la pauvreté, la précarité par exemple, et les politiques sociales en saisissant la manière dont des groupes sociaux et des corps sont désignés comme « vulnérables » ou « déviants » par des politiques, des discours, des acteurs publics. L'objectif du cours sera de saisir les principales transformations qui affectent l'Etat social en matière de protection des individus contre les risques sociaux, comme l'individualisation des politiques sociales, la nouvelle gestion publique, l'évolution de la place des usagers.

BIBLIOGRAPHIE

Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*. Paris : Gallimard.

Castel, Robert (2003). *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Éditions du Seuil.

Ion, Jacques (dir) (2005), *Le travail social en débat(s)*. Alternatives sociales, Paris : La Découverte.

Valérie Löchen (2021), *Comprendre les politiques sociales*, Paris : Dunod.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.3

Régime général : En contrôle terminal sous la forme d'une épreuve écrite : un dossier individuel dont les consignes seront transmises aux étudiants mi-décembre 2025, consignes sur EPREL

Régime dérogatoire : Un dossier individuel dont les consignes seront transmises aux étudiants mi-décembre 2025, consignes sur EPREL

Rattrapage régime général et dérogatoire : Un dossier dont les consignes seront transmises aux étudiants fin avril 2026, consignes sur EPREL

ECUE 1.4 Politiques publiques européennes

3 ECTS

Enseignant responsable : Jérôme MBIATONG (jerome.mbiatong@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Dans un contexte européen en perpétuelle transformation, marqué par des défis sociaux, économiques et territoriaux, les politiques publiques élaborées à l'échelle de l'Union européenne jouent un rôle structurant dans de nombreux domaines : insertion, éducation et formation, cohésion sociale, développement des territoires ou encore ingénierie de projets internationaux. Ce cours propose de comprendre la nature et les logiques de ces politiques, leurs enjeux, leurs mécanismes d'élaboration et leurs effets concrets à l'échelle locale et nationale. Les étudiant-e-s seront amené-e-s à décrypter la répartition des compétences au sein de l'Union européenne (compétences exclusives, partagées, d'appui), à identifier les principaux dispositifs existants et à questionner leur pertinence et leurs limites au regard des réalités de terrain. Un accent particulier sera mis sur les articulations entre politiques publiques européennes et politiques nationales ou locales dans les champs de l'intervention sociale, de l'éducation populaire, de l'insertion-formation et de l'expertise internationale.

IBLIOGRAPHIE

- Aubin, C. (2007) « L'Europe sociale entre mythe et réalité », *Droit social*, n° 5, p. 618-622.
- Bakis, H., Ullmann, C., et Vidal, P. (2007). *L'influence de l'Union européenne sur les politiques infra-communautaires*. Netcom, 21-1/2 | Pp259-270.
- Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes*. Paris, L'Harmattan. Pp 8-24.
- Erhel C. , Palie, B. (2005). L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne. REP115 (6). 677-703.
- Hassenteufel, P. Surel, S. (2000). *Des politiques publiques comme les autres ?*
- Mathieu c., Sterdyniak h. (2008). « Le modèle social européen et l'Europe sociale », *Revue de l'OFCE*, n° 104.
- Robert C. (2007). "L'impossible modèle social européen", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, pp. 95-109
- Wyplosz, C. (2005). Les nouveaux défis de l'Union européenne. *Politique étrangère*, hiver(4), 715-725. doi:10.3917/pe.054.0715.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.4

Régime général : 100 % écrit (Dossier collectif par groupes de 4 personnes maximum, voir le nuage du cours pour les consignes) à rendre au plus tard le 16 janvier 2026 via le nuage du cours.

N.B : les groupes seront constitués lors du 1^{er} cours et du 2^{ème} pour les retardataires. Au-delà un travail individuel sera proposé.

Régime Dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel. Voir le nuage du cours pour les consignes, à rendre le 16 janvier 2025 via le nuage du cours).

Rattrapage régime général et dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel, date et consigne à préciser ultérieurement).

UE 2 - METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

ECUE 2.1 Méthodologie & ECUE 2.2 Techniques d'enquête

6 ECTS

Enseignante responsable : Laurence COSTES (laurence.costes@u-pec.fr)

12h TD et 18h TD

CONTENU

Cette UE 2 propose une initiation à la méthodologie de recherche et de l'intervention dans le champ de l'insertion et de la formation.

Les objectifs visent à permettre aux étudiant-e-s l'acquisition d'un savoir de base pour élaborer un travail de recherche. Il s'agira de fournir des repères utiles à la construction d'une méthode d'enquête, de comprendre les différentes étapes liées à son élaboration. Cet apprentissage doit aussi apporter aux étudiant-e-s les capacités de pouvoir réaliser, au second semestre un projet de mémoire.

Les apports méthodologiques seront articulés à des études de cas et à l'élaboration d'un projet par petits groupes.

Plan de cours :

Introduction : La méthodologie de recherche

I Présentation d'études de cas :

- « Le Suicide » de Emile Durkheim
- « L'amour de l'art, les musées et leur public » de Pierre Bourdieu
- « Proximité spatiale et distance sociale » de JC. Chamboredon et M. Lemaire
- Exemples de recherches en Sociologie du genre et de la famille.

II Les étapes et outils de la méthode

- Les étapes de la démarche d'une recherche
 - La formulation de la question de départ
 - La construction du modèle d'analyse
- Les principales méthodes de recueil des données
 - L'entretien
 - Le questionnaire
 - Le traitement des données

III Réalisation d'un travail de groupe

BIBLIOGRAPHIE

Bardin, L. 2013. *L'analyse de contenu*. Paris , PUF

Beaud, S., Weber, F. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte

Berthier, N : Les techniques d'enquête en sciences sociales. Ed. Armand Colin, Paris, 2010-2016

Bezille, H., 2013. Du récit de vie au témoignage biographique : quels usages pour quelles formes de recherche en éducation et formation? Dans Dominique Groux (Coord.). *Fabrique de la recherche en éducation*. Paris, L'Harmattan, pp. 135-150.

Durkheim, E., 1988: *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

Hess, R., 2010, *La pratique du journal. L'enquête au quotidien*. Paris, Tetraède.

Laplantine, F., 2015. *La description ethnographique*. Paris, Nathan U 128.

Mucchielli, A., 2009. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en Sciences humaines*. Paris, Armand Colin.

Peretz, H., 2004. *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris, La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'UE 2

Régime général: contrôle continu, deux devoirs individuels et un dossier collectif avec présentation orale.

Régime dérogatoire : Un dossier individuel et un devoir écrit à rendre

Rattrapage régime général et dérogatoire : Un dossier individuel.

UE 3 - LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 3.1 Langages et outils professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Michael BIGAY (michael.bigay@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

L'enseignement prend appui sur le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et vise à développer l'autonomie des étudiants. Les activités langagières suivantes sont donc systématiquement travaillées : **compréhension orale et écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction.**

L'objectif des cours est de permettre aux étudiants de communiquer dans les situations de la vie quotidienne, de consolider leur autonomie dans les cinq compétences énumérées ci-dessus. Ils ont également pour objectif la compréhension de textes authentiques, l'approfondissement de la connaissance de la culture des pays anglophones, et le perfectionnement de la communication orale et écrite.

Les activités d'usage de la langue s'articulent autour de **thèmes** (entrées culturelles) que chaque enseignant déterminera dans son groupe. Des compétences spécifiques seront travaillées, comme la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Les étudiants découvriront également EPREL langues, qui leur permettra de travailler l'anglais en autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Etudiant* Ophrys, 2000
- Jean Rey *Le Mot Et L'Idee Anglais 2* Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.1

Régime général : contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 heures) ; compréhension et expression écrite.

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage régime général et dérogatoire : devoir sur table (1 heure et demie) ; compréhension et expression écrite.

ECUE 3.2 TICE

3 ECTS

Enseignant responsable : Sébastien LACROIX (sebastien.lacroix@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

Ce cours comprendra deux étapes articulées à l'utilisation du traitement de texte et du tableur.

1. Structuration d'un long document à travers l'utilisation des styles et d'une table des matières (traitement texte).
2. Traitement quantitatif de données, existantes ou à créer (tableur et google formulaire)

BIBLIOGRAPHIE

A préciser en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.2

Régime général : contrôle continu écrit

Régime dérogatoire : Ecrit à rendre

Rattrapage régime général et dérogatoire : Ecrit à rendre

ECUE 3.3 Outils de professionnalisation

3 ECTS

Enseignante responsable : Nathalie Savard (nathalie.savard@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

Le modèle théorique « écosystémique » de Bronfenbrenner (1996) soutient l'hypothèse de la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour mieux comprendre le développement humain. Cet enseignement aura pour objectif d'appréhender les conséquences de la précarité sur l'individu en développement. Il visera donc dans un premier temps à sensibiliser les professionnels aux différentes difficultés rencontrées par les publics précaires.

Une attention sera ensuite portée à la relation qui s'établit entre le professionnel et la personne accompagnée. Une réflexion sera menée sur la conduite d'entretien et plus spécifiquement :

- La posture et le positionnement du professionnel et ce qu'il peut induire chez la personne en situation de précarité
- le transfert et le contre-transfert dans la relation
- l'instauration et le maintien d'un lien de confiance
- savoir adapter son comportement et gérer ses émotions
- la résolution de conflits et le principe de communication non violente

Les enjeux de la relation seront retravaillés par l'intermédiaire de mises en situation qui seront analysées par le groupe.

BIBLIOGRAPHIE

Bronfenbrenner U., 1996, « Le modèle "Processus Personne Contexte Temps" dans la recherche en psychologie du développement : principes, applications et implications », in Tessier R. et Tarabulsy G. M., *Le Modèle écologique du développement de l'enfant*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, pp. 9-59.

Istin, M. & Constantin-Kuntz, M. (2009). Chapitre 5. Psychologie de la précarité: Approche psychopathologique de jeunes adultes en situation de précarité sociale. Dans : Dana Castro éd., *9 études de cas en clinique projective adulte: Rorschach · TAT* (pp. 195-238). Paris: Dunod.

Mucchielli. (2020). *Fiche 109 Conduites pour créer de bonnes relations avec les collaborateurs*. Alex Mucchielli.

Mucchielli. (2020). *Fiche 57 Comment créer une relation positive et bien communiquer avec autrui ?* Alex Mucchielli.

Rosenberg Marshall B., Chopra Deepak, Gandhi Arun, & Rojzman Charles. (2016). *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs): introduction à la communication non violente* (3e édition mise à jour [et augmentée]). La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.3

Régime général : Contrôle continu

Evaluation orale : présentation et analyse d'une situation d'entretien

Régime dérogatoire : Evaluation écrite : présentation et analyse d'une situation d'entretien (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Dossier écrit (prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats).

UE 4 - CONTEXTES ET ENVIRONNEMENTS PROFESSIONNELS

3 ECTS

ECUE 4.1 Analyse du travail et des organisations

2 groupes : « IF » & « EIPI » (D. LAPORT)

Enseignante responsable : Danielle LAPORT (danielle.laport@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

L'objectif de l'ECUE est de permettre aux étudiants d'appréhender le travail sous l'angle de la question des conditions de travail et de son importance pour analyser le travail : « comprendre pour analyser ».

Ces conditions de travail s'organisent autour de trois dimensions. Le sens de ces trois dimensions sera analysé à travers les approches théoriques « macro », « micro », « macro-micro » en mettant en exergue leur impact sur l'organisation du travail et l'atteinte des objectifs.

Cette approche préalable est indispensable pour comprendre l'enjeu de l'analyse du travail pour le management, concept qui sera clarifié. Aussi, l'enseignement permettra-t-il de porter un éclairage sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'analyse du travail ?
- Pourquoi veut-on et doit-on analyser le travail ?
- Quand analyser le travail ?
- Comment engager une démarche d'analyse du travail ?
- Avec qui doit-on analyser le travail ?
- Comment exploite-t-on l'analyse du travail ?

Les questions de concertation, de négociation et de dialogue social seront au cœur de l'analyse du travail, car le nœud à démêler réside à ce niveau. Ces différents concepts seront définis.

Une étude de cas sur la prévention des risques psychosociaux servira de base à la compréhension de ces concepts. Il s'agira d'analyser le travail pour prévenir les risques psychosociaux ; ce concept et les enjeux qui le sous-tendent seront également clarifiés.

BIBLIOGRAPHIE

Bernoux P. (1985). *La sociologie des organisations*. Paris, Le Seuil

Foudriat M. (2005). *Sociologie des organisations*. Paris, Pearson

Crozier M. et Friedberg E. (1977) *L'acteur et le système*. Paris, Le Seuil

Friedberg E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris, Le Seuil

Rouilleault H., Rochefort T. (2005). *Changer le travail...oui mais ensemble*. Lyon, Ed. ANACT

Laport D. (dir.) (2009). *ELVIE, une méthode de diagnostic et de prévention des risques psychosociaux au travail*. Martinique, Ed. ARACT

Plane JM. (2003). *Le management des organisations*. Paris, Dunod

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.1

Régime général : écrit en contrôle continu

Régime dérogatoire : écrit (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : écrit.
Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants les principales clés de lecture théoriques pour appréhender les grandes problématiques contemporaines dans les milieux professionnels de l'insertion et de la formation. Seront ainsi successivement étudiées la segmentation du marché du travail, la sécurisation des parcours professionnels et l'intermédiation lors des recrutements.

BIBLIOGRAPHIE

GAZIER B., PETIT H. (2019), *Economie du travail et de l'emploi*, Paris, La Découverte.

STANKIEWICZ F., LENE A. (2011), *Economie des ressources humaines*, Paris, La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.2

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats)

ECUE 5.1 Séminaire spécialisé

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)
voir programme ci-dessous :

60h TD

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Intervenants : Aude SEEL (Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France), Christophe JAUNET (UPEC)

Nombre d'heures : 6 h TD

Contenu :

Les objectifs de ces deux séances sont les suivants :

- Dresser un panorama du secteur de l'IAE en Ile-de-France
- Présenter la réforme des marchés publics et l'introduction de clauses sociales dans les appels d'offres : Cadre réglementaire, modalités d'exécution et de suivi des obligations contractuelles, publics éligibles, rôle du facilitateur à l'égard des maîtres d'ouvrages et des soumissionnaires.

Bibliographie :

GARDIN L., LAVILLE J.L., NYSENS M. (2012), *Entreprise sociale et insertion*, Paris, Desclée De Brouwer.

LAZUECH G. (2005), *Sortir du chômage, retrouver un emploi*, Paris, L'Harmattan.

SEMENOWICZ P. (2017), *Collaborer pour insérer ? Les partenariats sociaux dans l'insertion par l'activité économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES LOCALES D'INSERTION

MISSIONS LOCALES, PLIE, MAISONS DE L'EMPLOI

Intervenant : Rodolphe CERCEAU (MEI-MVS)

Nombre d'heures : 6 h TD

Contenu :

Depuis plus de 30 ans maintenant, le législateur a créé des structures dont l'objet relève des problématiques d'insertion à la fois sociale et professionnelle. En premier lieu les missions locales puis les plans locaux pour l'insertion et l'emploi et pour finir, plus récemment, par les maisons de l'emploi. Quoique chacune de ces structures vise un public spécifique et des missions contractuelles, force est de constater au fur et à mesure du temps que la raréfaction de la finance publique conduit à une dynamique de rationalisation, d'optimisation par la mutualisation. Au travers d'un exemple, celui de Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS), vous comprendrez la logique de cette évolution. Ce sera également l'occasion d'un peu de prospective quant aux évolutions futures.

Bibliographie :

Textes fondateurs de ces 3 activités : la Charte des missions locales et les différents Protocoles qui ont suivi, le cahier des charges des maisons de l'emploi et la circulaire qui régit la mise en œuvre et le fonctionnement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Tous ces documents sont consultables sur le Net.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE / LES STAGES

Intervenant : Dominique GLAYMANN (Université d'Evry Val d'Essonne)

Nombre d'heures : 6 h TD

Le travail temporaire (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Le travail temporaire ou en intérim est une forme particulière d'emploi salarié (notamment marqué par une disjonction entre la relation d'emploi et la relation de travail) qui a connu un essor quantitatif très important au cours des 50 dernières années et un élargissement significatif des fonctions qu'il remplit au sein du système d'emploi lui-même en mutation. Désormais, il y a chaque 550 000 à 750 000 emplois intérimaires en équivalents temps plein qu'occupent environ 2 millions de salariés.

Cette forme d'emploi intermittente et incertaine, donc précaire, concerne principalement des jeunes (en 2018, 35% des intérimaires avaient moins de 25 ans et 53% moins de 35 ans) et des postes non ou peu qualifiés (ce qui implique parfois du déclassement pour ceux qui exercent les missions).

Il est à la fois intéressant de comprendre comment cet essor s'est produit, d'analyser sa place au sein des transformations du système d'emploi et de son fonctionnement et d'étudier les effets que cela produit sur les salariés concernés, et en particulier les effets sur la socialisation professionnelle et la construction identitaire des jeunes salariés débutant leur vie active par des passages récurrents par l'intérim et plus largement l'emploi précaire.

Éléments de bibliographie

R. Belkacem, C. Kornig, F. Michon (Dir.). (2011). *Visages de l'intérim en France et dans le monde*. L'Harmattan

D. Glaymann (2007). *L'intérim*. La Découverte, Repères.

D. Glaymann (2008). « Pourquoi et pour quoi devient-on intérimaire ? ». *Travail et emploi*. 114 (33-43).

D. Glaymann « L'épreuve de l'accès à l'emploi. Les jeunes stigmatisés par le fonctionnement de l'emploi et les politiques publiques d'insertion », *Agora débats/jeunesses*, 2020, 85. 74-88.

Prisme. (2020). *Rapport économique et social 2020*. En ligne : <http://www.prismemploi.eu>

Les stages (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Dispositif pédagogique ancien dans la formation à certains métiers (médecins ou ingénieurs), le stage s'est très fortement répandu dans des cursus très divers. Nous nous centrerons ici sur les stages dans les formations post-bac en constatant un essaimage très important notamment à l'université depuis les 1980-90 (désormais, un tiers des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur font au moins un stage dans l'année). Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par la massification de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur, l'installation dans un chômage de masse qui atteint notamment les jeunes y compris diplômés et par une demande sociale et politique de professionnalisation des études et de préparation à l'insertion professionnelle. La loi LRU votée en 2007 a ainsi fait de « l'orientation et l'insertion » une mission explicite de l'enseignement supérieur.

Nous aborderons plusieurs questions : quels sont les objectifs précis assignés à ces stages ? Quels sont leurs effets observables ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'insertion professionnelle des jeunes, ou plus justement à la stabilisation professionnelle des débutants ?

Éléments de bibliographie

V. de Briant, D. Glaymann (Dir.). (2013). *Le stage. Formation ou exploitation ?* Presses Universitaires de Rennes.

D. Glaymann (2015). « Quels sont les effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur ? ». *Formation emploi*. 129 (5-22).

D. Glaymann (2018) « La socialisation et la construction identitaire à l'épreuve des situations vécues en stage », *SociologieS*, in Dossiers, Identité au travail, identités professionnelles, mis en ligne le 15 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/877>.

Tiffon G., Moatty F., Glaymann D., Durand J.-P. (Dir.) (2017). *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*. Presses Universitaires de Rennes .

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Intervenant : François de MAILLARD (UNIRH 75)

Nombre d'heures : 6 h TD

Programme :

Les personnes et le handicap

Définitions et représentations ; Déficiences et contre-indications ; Données sur les travailleurs handicapés ; Titres de bénéficiaires ; Cas pratiques.

Les acteurs de l'emploi

Acteurs Institutionnels et opérateurs de l'emploi ; Secteur protégé et adapté ; Mesures pour l'emploi ; Cas pratiques.

Les entreprises et le handicap

Loi de 2005 et modalités de réponses ; Contribution : règle de calcul ; Entreprise : situation et stratégie ; Partenaires des politiques d'emploi ; Cas pratiques.

Bibliographie :

Le handicap invisible : Henri Rubinstein

L'emploi des personnes handicapées – la documentation française

Le handicap en entreprise : Contrainte ou opportunité ? – Guy Tisserant

Les personnes en situation de handicap : Claude Hammonet

FORMATION PAR L'ALTERNANCE, APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

Intervenant : Karine HEUDRE (GEIQ IDF)

Nombre d'heures : 3 h TD

1/ Histoire de l'apprentissage et des contrats en alternance

2/ Qu'est-ce que la professionnalisation ?

3/ Caractéristiques des différents contrats en alternance

4/ les différents acteurs

5/ Moyens et leviers de développement de l'alternance

6/ Les enjeux de l'alternance pour le public en insertion

7/ Les GEIQ

8/ Différents cas pratiques :

- Choisir le dispositif adapté à différents types de public
- Montage d'un parcours qualifiant en alternance
- Echanger avec les entreprises et évaluer leurs besoins

L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Intervenante : Clarisse MADIOT (CD 94)

Nombre d'heures : 3 h TD

L'objectif de la séance est de présenter l'action en matière d'insertion du Conseil Départemental (CD), à partir de l'exemple de celui du Val-de-Marne. Seront présentés le revenu de solidarité active, le programme d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE), l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi et le problème du non recours.

LE CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Intervenante : Nadia AOUCHICHE

Nombre d'heures : 21 h TD

LES RECHERCHES-PARTICIPATIVES

Intervenant : Philippe Semenowicz

Nombre d'heures : 6 h TD

Les étudiants participeront le jeudi 25 septembre à une journée d'études organisée par le laboratoire LIRTES sur les recherches participatives, pour laquelle ils seront encadrés par l'enseignant responsable du parcours également en charge de l'évaluation de l'UE.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Intervenant : Dominique Argoud

Nombre d'heures : 3 h TD

Les étudiants sont tenus d'assister à deux des « rencontres du mardi » organisées par M. Argoud en fin d'après-midi. Les deux séances concernées seront annoncées aux étudiants à la rentrée, une fois que sera connu le programme de ces « rencontres du mardi ».

BIBLIOGRAPHIE

A préciser en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.1

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage - Régime général et dérogatoire : Dossier. Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 5.2 Séminaire professionnel

3 ECTS

Enseignant responsable : Christophe JAUNET (christophe.jaunet@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Cet enseignement consiste en un accompagnement à la recherche de stage.

Le stage, d'une durée de 8 semaines, fait intégralement partie de la formation. Par conséquent il est à réaliser dans un établissement du champ professionnel couvert par le parcours, à savoir celui de l'insertion et de la formation. Sans être limitatif, on peut ainsi mentionner : Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire, cabinets de recrutement, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), maisons de l'emploi, Cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centres de formation, services formation et ressources humaines des entreprises, GRETA, AFPA etc.

Le stage de 1^{ère} année de Master ne consiste pas en une simple observation. Le stagiaire doit se voir confier la réalisation d'une mission ou d'une activité. L'objectif est que l'étudiant puisse se positionner dans un projet, un métier, approfondisse un domaine, enrichisse ses compétences etc. Il importe qu'il y ait un retour sur expérience de sa part qui lui permette d'enrichir son portefeuille de compétences. Dans ce cadre un suivi est demandé au tuteur sur le lieu de stage avec un objectif axé sur l'observation, l'apprentissage de compétences, l'évaluation de l'étudiant en situation de travail à travers la réalisation des missions et des activités confiées.

Avant signature de la convention, le stage fait l'objet d'une lettre de mission qui comprend à minima les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Nom et qualité du tuteur
- Dates du stage
- Mission principale
- Missions secondaires (facultatif)
- Modes de prise en charge financière (facultatif)

L'engagement suivant doit être mentionné en conclusion de la lettre de mission :

« Le tuteur s'engage à suivre l'étudiant(e) durant son stage et à l'accompagner dans la préparation de sa note de problématique. Le tuteur s'engage par ailleurs à participer, au côté d'un enseignant, à la soutenance orale de la note de problématique à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, immeuble La Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil. »

Cette lettre de mission constitue la base sur laquelle le stage sera ou non accepté. La validation par l'enseignant responsable de l'accompagnement à la recherche de stage constitue un préalable à l'établissement de la convention.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.2

Régime général : note attribuée à l'issue du stage

Régime dérogatoire : note attribuée à l'issue du stage

Rattrapage régime général et dérogatoire : note attribuée à l'issue du stage

ECUE 5.3 Contextes institutionnels

Cours commun, parcours « IF et EIPi »

3 ECTS

Enseignante responsable : Danielle LAPORT (danielle.laport@u-pec.fr)

18h TD

CONTENU

Ce cours « Socialisation et crise des institutions » doit permettre d'approcher de manière pratique les principales théories qui analysent les mécanismes et dynamiques en lien avec la recherche du lien social, de la cohésion sociale.

La question de l'accès à l'emploi, à travers les dispositifs d'insertion professionnelle notamment le Réseau Accueil Jeunes avec les Missions Locales, sera utilisée comme support. En effet, l'insertion vient questionner le concept de socialisation et invite à se pencher sur le rôle et la place des institutions dans les processus de socialisation.

Les objectifs assignés à cet enseignement sont les suivants :

- Appréhender l'évolution du concept de socialisation.
- Aider à mettre en regard les théories à partir du concept de socialisation et à comprendre l'utilité de la théorie.
- Clarifier le rôle des institutions publiques, parapubliques, privées (entreprises et associations) dans la société et leur contribution dans les processus de socialisation à partir d'exemples
- Analyser l'institution Mission Locale et sa contribution à la socialisation à travers les dispositifs qu'elle met en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Laport D. (2008) *Jeunes chômeurs de la Martinique et socialisation. Les dispositifs d'insertion professionnelle, une opportunité pour le changement*, Paris, Ed. Publibook.

Latour B. (2005) *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, Ed. La Découverte.

Blanc M. (1992) *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, Ed. L'Harmattan.

Cazeneuve J. (1976) *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Ed. du Seuil.

Sainsaulieu R. (2001) *Des sociétés en mouvement. La ressource des institutions intermédiaires*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer.

Remy J. (2020). *La transaction sociale, un outil pour penser et dénouer la complexité de la vie en société*, Toulouse, Eres.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.3

Régime général : travail écrit en contrôle continu.

Régime dérogatoire : travail écrit, prendre contact avec l'enseignante.

Rattrapage régime général et dérogatoire: travail écrit, prendre contact avec l'enseignante responsable dès la publication des résultats.

UE 6 - PRATIQUES DE LA RECHERCHE

ECUE 6.1 Etude de terrain

8 ECTS

54 h TD

L'étude de terrain se fera à l'occasion du stage (cf. ECUE 5.2 ci-dessus et ECUE 6.2 ci-dessous).

ECUE 6.2 Note de problématique

7 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : A déterminer

54 h TD

CONTENU

Lors du stage l'étudiant est évalué à travers deux fonctions :

- celle de stagiaire avec des missions attendues par la structure qui l'accueille (ECUE 6.1-a) et
- celle d'étudiant « chercheur » observant et analysant une réalité sociale (son lieu de stage) qu'il traduit dans la note de problématique
- Ce premier travail exploratoire d'environ 20 à 30 pages n'est pas un rapport de stage.
- Ce qui importe ici c'est bien le cheminement dans l'observation de la réalité du terrain. La première lecture fait place progressivement à un regard distancié grâce à une méthodologie exploratoire enrichie et éclairée de lectures ainsi l'étudiant arrive à un questionnement problématisé. L'objectif est de privilégier la construction d'une problématique dans la perspective d'un approfondissement au cours du Master 2 sur le même site ou sur un autre.
- De fait cet écrit pose le cadre de l'étude, pour traiter des méthodologies exploratoires employées, s'appuyer sur l'analyse des données replacées dans un contexte théoriques (concepts clés définis avec des références bibliographiques).
- En dernier lieu l'étudiant est donc à même de poser des hypothèses de recherche réalistes. En résumé, cet écrit présente une question de recherche affinée, une bibliographie adaptée, un dispositif de recueil des données et un premier traitement.

L'exercice n'est pas aisé car l'étudiant est relativement pris par sa ou ses missions de stage et il est généralement mal à l'aise avec la méthodologie de recherche (et en particulier avec la notion de problématique...).

L'objectif est, d'une part, de laisser du temps à l'étudiant pour lire des ouvrages et des articles théoriques et d'autre part, de l'inciter à être synthétique et rigoureux dans son style écrit.

Un accompagnement par petits groupes est assuré par chaque enseignant référent pour aider l'étudiant à construire sa note de problématique (3 TD de 3H). **Ces séances obligatoires sont planifiées par l'enseignant référent.**

Consignes formelles pour la note de problématique

Le corps du texte : La police de caractère utilisée pour le texte courant est le Times (ou Times new roman) en corps 12. Les paragraphes sont justifiés. L'interligne est de 1,5. Les notes de bas de page sont en corps 10, interligne 1. Les marges du document sont de 3,5 cm à gauche et 2,5 cm à droite, en haut et en bas.

Les majuscules : Les organismes d'État ne prennent pas de majuscules au premier nom, mais seulement au terme de spécification qui joue le rôle d'un nom propre. Exemples : le secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation. Les noms des organismes uniques sont de véritables noms propres : le premier mot nécessaire à l'identification portera une majuscule, ainsi que l'adjectif qui le précède.

Exemples : le Conseil d'État, la Commission européenne, les Nations unies. En revanche, des organismes qui ne sont pas uniques sont, de fait, des noms communs sans majuscules. Exemple : la mission locale d'Orléans. De même, les mois de l'année sont des noms communs qui ne prennent donc pas de majuscules.

Le sommaire (ou table des matières) : Il en faut un au début ou en fin de rapport ; ce qui nécessite de paginer le rapport. Par ailleurs, il est préférable de trouver des titres de chapitres qui soient explicites, plutôt que « passe-partout ». Chaque titre et sous-titre doit être référencé selon l'une de ces normes :

□ 1., 2., 3. puis 1.1, 1.2, puis 1.1.1, 1.1.2, etc.

□ I., II., III., IV. puis A., B., C., puis 1., 2., 3., puis a., b., c.

Les citations : Plutôt que paraphraser un auteur ou un document, il est préférable de faire une citation entre guillemets et il est impératif d'en mentionner l'origine. Pour cela, il convient d'utiliser les guillemets à la française (« ... »). Les guillemets à l'anglaise ("...") ne s'utilisent qu'à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets. En cas de modification d'une citation (suppression, adjonction...), il faut le signaler par des crochets droits [...].

La ponctuation : Il existe des règles typographiques précises qui font que seules les ponctuations à deux signes impliquent un espace avant et après.

Les abréviations : Elles sont à utiliser avec parcimonie. Rappelons que l'abréviation de Monsieur est M. (et non Mr.), et de Madame : Mme (et non Mrs.).

Les sigles : Lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois, leur signification doit être explicitée. Par ailleurs, il convient d'insérer en fin de rapport une page rappelant tous les sigles utilisés.

Les chiffres : Il vaut mieux les écrire en lettres. Exemple : vingt étudiants et non 20 étudiants. Pour les siècles, on écrit : XXe siècle (et non 20e siècle). Pour les années, on écrit par exemple les années quatre-vingt ou les « années 1980 » (et non les « années 80 »).

L'italique : Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (sine qua non, a priori...).

On écrit « **etc.** » ou « ... » (mais pas « etc... »).

Bibliographie :

Citer ses sources : Globalement, rappelons la règle qui veut qu'un travail scientifique ne prenne appui que sur des éléments dont on connaît la source. Par conséquent, toute affirmation doit être étayée en précisant l'origine (exemples : document interne, ouvrage, article de revue, page internet, bulletin de l'association, interview que vous avez réalisée...). Il ne faut pas hésiter à recourir aux notes de bas de page.

Plagiat : Reprendre un passage de texte sans citer sa source est un plagiat. Plagier signifie « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre » (Le petit Robert, 2009). C'est un manquement grave à l'éthique universitaire. D'un point de vue juridique, c'est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Pour plus d'information sur le plagiat et les manières d'y remédier, consulter : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>.

Notes de bas de page : Lorsqu'un ouvrage ou un article est cité ou mentionné, il faut insérer une note de bas de page indiquant :

- à la première apparition la référence complète et la page de la citation,
- si deux notes consécutives sont identiques mentionner : *Ibid.* [en italique], + la page [si elle est différente de la note précédente].
- si elles sont séparées par une ou plusieurs notes mettre : Geay B., 2003, *op. cit.*, p. 23.

« **Cité par** » : Lorsque l'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, il faut mentionner les deux références (la source originale et celle dans laquelle on a trouvé le passage) en indiquant « cité par » :

Supiot A., 1995, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », *Droit social*, n° 9-10, sept.-oct., p. 830, cité par Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, p. 87.

Normes : Il faut placer une section bibliographie en fin de mémoire. Celle-ci comprend l'ensemble des références citées dans le texte, classées par ordre alphabétique d'auteur. Les références sont présentées selon le modèle suivant (faire attention à la ponctuation et à ne pas oublier les majuscules).

Pour un ouvrage : Auteur Initiale du prénom. [l'initiale étant une abréviation, toujours mettre un point], année, Titre [en italique], Ville, éditeur.

Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Pour un ouvrage collectif : Ajouter (dir.) après le nom de l'auteur.

Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Pour un chapitre d'un ouvrage collectif : Auteur Initiale du prénom, année, « Titre du chapitre » [entre guillemets], in [en italique] Auteur Initiale du prénom. (dir.), Titre de l'ouvrage [en italique], Ville, éditeur, p. n° 1re page-n° dernière page.

Millet M., Thin D., 2007, « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 687-703.

Pour un article de revue : C'est le nom de la revue qui est en italique (le titre de l'article étant entre guillemets) :

Geay B., 2003, « La déscolarisation en France : l'invention d'un problème social ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 2, 2003, p. 21-42.

Pour une page de site internet : Attention, les articles de certaines revues sont disponibles sur internet sous format pdf mais il faut les citer comme s'ils avaient été consultés en version papier. Lorsqu'ils sont exclusivement en ligne, mettre l'adresse complète de la page (et non du site) entre les signes < et >.

Mucchielli L., 2007, « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée », *Socio-logos*, n° 2, En ligne : <<http://socio-logos.revues.org/document79.html>>, Consulté le 12 mars 2010.

Quand les informations sur l'auteur et/ou la date du texte sont absentes :

Anonyme, sans date, « La pauvreté augmente à nouveau », *Observatoire des inégalités*, En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1216&id_mot=30>, consulté le 12 mars 2010. »

SOUTENANCE ORALE

Résumé/Objectif :

Cette note de problématique fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année d'une quarantaine de minutes. Le jury est composé de l'enseignant référent pendant le stage, du tuteur ou d'un représentant de la structure d'accueil.

Au cours de cette soutenance, l'étudiant dispose d'une dizaine de minutes pendant lesquelles il synthétise les points importants de son écrit. Il traite d'une question qu'il a choisi

d'approfondir, ou de développer à l'oral tel que des éléments d'argumentation concernant certains points peu ou pas assez exploités lors de l'écrit. L'étudiant doit être aussi capable d'analyser son écrit avec du recul.

Suite à cette présentation, les deux membres du jury prennent la parole (20 minutes) pour réfléchir avec l'étudiant, l'amener à approfondir certains aspects théoriques et réfléchir à la mise en perspective (enseignants de la formation) et pratiques (tuteurs). L'étudiant est également invité à réfléchir sur les compétences mises en oeuvre lors du stage à partir du document d'évaluation rendu par le tuteur.

Modalités d'évaluation de l'UE 6

Régime général :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

Régime dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

Rattrapage régime général et dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

